

À Gruissan, le 22 janvier 2022

- Signature de la Convention Plan Littoral 21
2021-2027 -

L'État, la Région et la Banque des Territoires réaffirment leurs engagements pour accompagner la transformation du littoral d'Occitanie

Samedi 22 janvier 2022 à Gruissan, **le Premier ministre Jean Castex, la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Carole Delga et la directrice régionale Occitanie de la Banque des Territoires Annabelle Viollet ont signé une convention** qui confirme leur engagement financier pour la période 2021-2027 du plan Littoral 21.

50 ans après la mission Racine, qui a façonné les 200 kilomètres du littoral Occitanie depuis la Petite Camargue jusqu'à la côte catalane, l'État, la Région et la Banque des Territoires se sont engagés dès 2017 dans un **programme d'investissement unique en France pour accélérer la transformation du littoral vers un nouveau modèle de développement : le Plan Littoral 21.**

L'ambition du Plan littoral 21 est de **concilier la résilience écologique, le développement économique et la cohésion territoriale, en réponse aux multiples défis auxquels est confronté le littoral** (érosion côtière et submersion marine, montée en gamme du tourisme, cohésion et attractivité).

Après des résultats **très satisfaisants** pour la période 2017-2020, **cette convention donne les moyens financiers pour poursuivre le Plan sur la période 2021-2027 :**

- l'Etat mobilise **70 M€ sur 2021-2027, dont une dotation de 58 M€ sur 2023-2027 qui a été annoncée aujourd'hui par le Premier ministre ;**
- la Région Occitanie quant à elle s'engage à hauteur de **76 M€ sur 2021-2027.**

Ces 146 M€ d'investissements de l'État et de la Région au titre du Plan Littoral 21 sur la période 2021-2027 **permettront de financer au total 300 M€ d'investissements, en tenant compte de l'apport des porteurs de projet.**

La Banque des Territoires mobilisera, en complément des interventions de l'Etat et de la Région et en fonction des projets, son panel d'expertises et de financements (ingénierie, prêts, investissement).

Si l'on ajoute les investissements directs de l'État et de la Région, c'est plus d'1 Md€ qui sera investi pour la mer et le littoral en Occitanie.

La Région a en effet prévu d'investir 400 M€ au titre du développement des ports de commerce, et en particulier des ports de Port-la-Nouvelle et de Sète, des énergies marines renouvelables et du plan hydrogène. L'Etat a par ailleurs mené un débat public portant sur la réalisation de deux parcs éoliens flottants commerciaux de 250 MW chacun et de leurs extensions, de 500 MW chacune au large de la Méditerranée. Ce débat venant de s'achever, l'Etat annoncera les suites qu'il décide de donner au cours du premier trimestre 2022.

Contacts presse :

Préfecture :
service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :
service.presse@laregion.fr - 04 67 22 81 31 - 05 61 33 53 49 / 52 75

Banque des Territoires Occitanie – Groupe Caisse des Dépôts
celine.vallee@caissedesdepots.fr – 06 07 17 23 21

ANNEXE

Focus sur les 3 thématiques abordées lors de la visite du 22 janvier à Gruissan (département de l'Aude)

Hébergement touristique flottant : les lodge boats de Gruissan

Dans le cadre du volet « transformation des stations littorales et ports de plaisance », le Plan Littoral 21 a permis de soutenir le projet emblématique d'hébergement touristique flottant porté par la Ville à Gruissan. Parmi 4 autres projets retenus en métropole et en outremer, il vise à expérimenter un **nouveau modèle de tourisme durable et d'utilisation des plans d'eau des ports de plaisance**.

Depuis juin 2021, Gruissan propose désormais un petit village de maisons flottantes composé de **35 « Lodge Boats »** pour répondre à la demande de clientèles nationales et internationales en quête de nouvelles expériences insolites. Depuis leur mise en service, **3 958 nuitées ont été effectuées et plus de 5 500 clients** accueillis à bord.

D'un coût total de **5,6 M€**, les infrastructures portuaires nécessaires ont été financées à hauteur de 250 000 € par l'Etat, 1,15 M€ par la Région et 100 000 € par l'Agglomération de Narbonne ; les hébergements ont été financés par Alliance Plaisance à hauteur de 2,9 M€.

Ce projet innovant a d'ores et déjà généré **plus de 500 000 € de retombées économiques** indirectes pour le territoire (Source : CRTL Occitanie).

Rénovation des copropriétés touristiques : Gruissan parmi les 5 démonstrateurs lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt du Plan Littoral 21

Face à l'urgence de travailler sur cette thématique, renforcée par le contexte de crise actuelle qui appelle un plan de relance massif dans les secteurs du tourisme, de l'habitat et de la rénovation énergétique, le Plan Littoral 21 a lancé un **appel à manifestation d'intérêt portant sur la rénovation des copropriétés**.

Il comprend plusieurs enjeux :

- L'attractivité touristique des communes littorales ;
- La mutation d'une partie des résidences secondaires vers de l'habitat permanent pour accompagner la croissance démographique ;
- Le développement d'une activité « 4 saisons » et la mixité des usagers ;
- Une meilleure intégration des risques climatiques et environnementaux.

Avec un budget Plan Littoral 21 d'**1,3 M€** sur 2020-2022, plusieurs actions sont engagées afin de **trouver des solutions pour rénover l'immobilier et rendre d'avantage attractive les stations**.

Le projet de Gruissan, **lauréat parmi les 5 « démonstrateurs » exemplaires et innovants**, avec Leucate, La Grande Motte, la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée et la Communauté de communes Albères Côte Vermeille, porte notamment sur la mise en place d'une **opération de réhabilitation de l'immobilier de loisirs simplifiée expérimentale** sur le périmètre secteur du port. L'enjeu est d'amener massivement des copropriétaires ou investisseurs à s'engager sur des **travaux lourds, de type fusion de logements, pour moderniser leurs meublés touristiques et leur parties communes** en mobilisant une approche de design et d'architecture « Esprit Gruissan ».

Ces démonstrateurs auront vocation à devenir des « **cas d'école** » pour l'**ensemble des stations du littoral**, par les effets, les enseignements et les bouquets de solutions qui seront construits dans le cadre de l'expérimentation.

Modernisation des ports de plaisance

À la suite de la crise sanitaire et face aux défis économiques à relever, les partenaires du Plan Littoral 21 se sont notamment engagés avec les acteurs, en premier lieu l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie, pour la **relance de la filière de la plaisance et l'attractivité du territoire**.

L'étude Plan Littoral 21 sur la stratégie de développement des ports de plaisance d'Occitanie a notamment conclu sur le **besoin d'une meilleure connaissance de la clientèle actuelle** des ports et des services à développer pour attirer de nouveaux usagers. Ces **nouveaux services passent notamment par la digitalisation des ports** et l'équipement de ces derniers en infrastructures Haut-Débit.

Parmi les évolutions nécessaires, le **verdissement des ports de plaisance** est également une priorité pour répondre aux défis de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Le port de Gruissan répond à ces défis avec l'accueil des lodges boats notamment mais également la modernisation de l'éco-gare (bornes, vélos et véhicules électriques) permettant de se déplacer vers les sites remarquables de l'arrière-pays grâce à la mise en place par la commune d'un réseau de voies de mobilités douces.